

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 4 FÉVRIER 1899

SOMMAIRE

TEXTE.—La liberté de l'enseignement, par de Marchy. —L'hon. D. Marsil, par F. Picard.—Un phare lumineux, par J. Vallon.—Poésie : L'invasion des glaces, par S. Durantel.—La légende du trou des fées, par Remuna.—Grand'mère sur le Saint-Maurice.—Tuer le ver.—Poésie : Dimanche, par F. Bernard.—A bâtons rompus, par Gaston-P. Labat.—Nos fleurs canadiennes, par E.-Z. Massicotte.—Le concert au Majesty Théâtre, par de Marchy.—Coupe d'un volcan.—Conte de Ghetto, par Nemo.—Poésie : Sonnet, par A. Pelletier.—Le caporal breton, par J.-A. L...—Le club Minto.—Un atelier modèle.—Amusements.—L'art culinaire.—Jeux et amusements.—Problème de dominos.—Devinette.—Feuilletons : Rosalba ou les deux amours : L'orpheline.—Choses et autres.—Le jeu de dames.

GRAVURES : Portrait de l'hon. M. David Marsil, décodé.—Les usines de Grand'Mère sur le Saint-Maurice.—Portraits des membres du Club Minto.—Peux-tu parler ? — Beaux-Arts : La visite à l'aïeule (double page).—Gravure du feuilleton.—Devinette.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entre eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

NOS PRIMES

LE CENT SOIXANTE-SEIZIÈME TIRAGE

Le cent soixante-seizième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros datés du mois de JANVIER), aura lieu samedi, le 4 FÉVRIER, à deux heures de l'après-midi, dans nos bureaux, 42, Place Jacques-Cartier.

Le public est instamment prié d'y assister.

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Il y a peu de jours le *Figaro* annonçait qu'en France " on ne se contentait plus d'enregistrer mélancoliquement la baisse croissante de la population des lycées et collèges de l'Etat, mais que les pouvoirs émanant des conseils municipaux de Paris et de certains départements ainsi que la nomination par le sénat et la chambre des députés d'une commission dite d'enseignement, chargée de faire une enquête sur les réformes à introduire dans l'Université afin de la remettre en faveur auprès de la population, déterminaient une menace de guerre entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel."

C'est plus qu'une menace, c'est un commencement d'exécution qui constitue une violation de la loi de 1850 et du droit naturel ; car certains conseils généraux ont dépassé la mesure en demandant nettement la

suppression de cette loi. Dans ce même article, le *Figaro* démontre les résultats obtenus dans les deux camps, et sans nier la valeur des professeurs de l'enseignement de l'état, montre la supériorité de l'enseignement libre par suite de la stabilité des professeurs dans les mêmes collèges, la hiérarchie bien entendue des différentes sections de ces établissements, l'unité de direction et sa large responsabilité qui s'étend de génération en génération, créant entre le directeur, le professeur et les élèves une association forte, pleine de cette cohésion puissante qui unit tous ces hommes faits et ces hommes en herbe, s'attachant ces derniers par la bonté et la reconnaissance qui leur ouvre à toute heure de la vie les portes de ces collèges s'ils ont besoin d'un conseil, d'un appui, après qu'elles s'étaient fermées sur eux à leur sortie de cette vie d'innocence et d'inexpérience pour les lancer dans ce dédale de la vie mondaine, où ils apparaissent bien stylés, d'une tenue irréprochable, avec un bagage solide ; tandis que les lycéens, qui n'ont pas trouvé ce fini de l'éducation dans les écoles de l'Etat et qui n'ont pas davantage pu trouver ce signalement moral dans la vie de famille deviennent des êtres précoces dans la connaissance du mal ; s'étant conduits comme des échelonnés pendant l'enfance faute d'ordre et d'autorité dans ces lycées, deviennent des citoyens pitoyables, dépourvus du sentiment du devoir, du respect des institutions morales et politiques, de même qu'ils étaient des enfants trop libres méconnaissant le respect et l'autorité de leur proviseur insuffisamment armé par l'Etat pour exercer son influence sur ses élèves.

Quelle sera la conséquence de cette modification qui se prépare ? Atteindre une liberté, c'est la détruire. Et quelle est cette liberté ? celle du père de famille qui, ayant reçu de Dieu ce dépôt précieux de l'enfance, n'aura plus le droit, s'il est de ceux qui travaillent pour vivre, de confier ses enfants à ceux qui lui semblent réunir les qualités nécessaires pour former un honnête homme imbu de préceptes moraux et sains. Car, s'il se permet d'envoyer son enfant aux établissements non officiels, et qu'il veuille faire de son fils un fonctionnaire public la loi lui répondra : " Tout citoyen dont les diplômes d'instructions ne seront pas de l'enseignement universitaire ne pourra pas aspirer à occuper une fonction dépendant des pouvoirs de la nation." Vous êtes instruit, intelligent, peu importe : vos aptitudes sont nulles, vous n'êtes même pas considéré comme Français, puisque vous ne jouissez pas de tous les droits si vous ne sortez pas d'une école imposée. Vous êtes prêt à passer votre examen, à réunir le nombre de points rigoureusement exigés, vous ne demandez aucune faveur, si ce n'est d'être accueilli à mérite égal, si pas supérieur. L'Etat vous répond : " Vous ne sortez pas de mes institutions : fussiez-vous un savant, je vous refuse." Et si vous vous offrez à réapparaître devant un jury officiel pour obtenir cette double sanction gouvernementale, il est probable qu'ayant dépassé l'âge, on vous répondra : Trop tard !

Ce qui enfièvre toutes ces têtes soit disant aussi tempérées que respectables, qui s'intitulent sénateurs, députés, membres du comité des écoles, conseillers de préfecture, c'est que depuis trente ans, chaque septennat ayant jeté dans la société française plus de cent mille élèves provenant des écoles religieuses et se destinant à la vie bourgeoise ou militaire, il se trouve aujourd'hui qu'un demi million de Français sont imprégnés de leur esprit et tiennent en échec, par leur sagesse prévoyante, une masse bien plus considérable dont l'esprit et la raison flottent à l'aventure, n'ayant pas été consolidés à la base première.

Ce qui est malheureux pour la défense de cette loi, c'est que ces braves gens ne s'aperçoivent pas qu'ils sont plus républicains, plus sectaires qu'humains, que Français et qu'en voulant être trop républicains, ils ne le sont plus du tout, se trouvent en contradiction avec la devise pompeusement étalée sur tous les monuments, dont le mot Liberté devient ironique sous le coup des abus qui touchent à l'oligarchie la plus autocratique et appellent la suppression, non seulement d'un gouvernement qui ne sait pas user de la liberté, mais d'un remaniement constitutionnel qui délimate les pouvoirs sous le contrôle et la sanction d'une auto-

rité responsable et sans appel, comme l'avait demandé Casimir Perrier, lors de sa démission.

Quoi qu'il advienne, les maisons religieuses menacées par ce projet ne sont pas trop effrayées. Elles sentent que le gouvernement est arrivé à fatiguer le pays, à l'énerver par trente années de tentatives stériles, de discussions et de luttes vaines, étalant l'ambition personnelle, l'apreté aveugle de la possession du pouvoir au détriment de la patrie qui, après avoir été saccagée par l'ennemi, démembrée par la trahison, harcelée par les rancunes et les haines des partis dont la plupart étaient sans programme politique et servaient d'élément flottant à ceux qui en avait un, fut livrée à la juiverie qui donna l'illusion de la prospérité nationale pendant qu'elle minait sourdement tous les pouvoirs, jusqu'à la désorganisation de l'armée et la dislocation du corps de la magistrature, dont elle brisa l'unité au milieu d'une effervescence sans précédent.

Cette agitation, résultat de la première impression, est toute de surface, elle s'évanouira plus rapidement que l'indifférence religieuse implantée dans les centres industriels, mais elle s'évanouira sûrement, parce qu'elle est le résultat de la sensibilité et non pas de la raison. La nation française reprend toujours possession d'elle-même, elle se ressaisit dans le calme parce qu'elle a le fond droit, mais il n'en sera pas de même du gouvernement, parce qu'il repose sur une base fautive, diamétralement opposée à l'esprit national, comme l'esprit anti-religieux se trouve être en contradiction avec l'esprit français. Tous ces législateurs de la gauche radicale sont des produits de la fausse composition du scrutin d'arrondissement, et les ordres religieux savent parfaitement qu'un changement de régime reléguerait ces énergumènes dans l'oubli d'où ils n'auraient jamais dû sortir, si leur capacité avait eu voix au chapitre de leur élection.

De plus, si cette loi passait, elle serait impuissante à relever l'ancien lycée, parce que les écoles catholiques ne fermeraient pas leurs portes. Elles se dévoueraient à garder sous leur égide les enfants, accompagneraient les pensionnaires aux cours universitaires, viendraient les rechercher et bornant l'instruction du lycée à un externat strictement limité, ruineraient l'enseignement officiel dont le budget devrait être doublé par la réduction des pensionnaires pendant que les établissements libres sacrifieraient une partie de leur minerval et réduiraient leurs frais généraux pour soutenir la lutte. Les familles qui sont sorties de ces écoles modèles depuis plusieurs générations ne consentiront jamais à confier leurs enfants aux collèges de l'Etat en présence de l'éducation déplorable qu'accuse la sortie de ces élèves à la fin des classes ; leur irruption sur la voie publique est pour tous les passants un spectacle écœurant par la grossièreté de leurs gestes et l'inconvenance de leur langage. Si certaines familles doivent y envoyer leurs enfants, elles mitigeront le mauvais effet de cette fréquentation par les répétitions complémentaires après les cours officiels, et l'éducation des maisons religieuses auxquelles les enfants auront été confiés étant convaincues que l'éducation qui forme le cœur et le fond de la pensée doit avoir la suprématie sur l'instruction en la guidant.

Cette loi contraire à la liberté serait donc frappée de désuétude, n'aurait pas plus de consistance qu'un banc de sable, comme toutes celles qui touchent à des droits sacrés. La force appelle la résistance, l'Eglise a toujours triomphé de toutes les causes justes qu'elle a défendues. La liberté éclairée par la justice et la vérité, est une liberté sainte : c'est pourquoi je m'en fais l'apôtre et m'efforce de l'appliquer aux tendances qui ont l'air de se faire jour ici progressivement.

Je me demande si le peuple Canadien-français prévoit la possibilité d'une attaque de son enseignement par la création et l'organisation d'écoles concurrentes neutres, protégées par une confession différentes de la sienne, dans un but hostile à ses principes, et s'il pourrait, avec le programme de ses écoles actuelles, soutenir la lutte au profit du catholicisme ! On ne transforme pas un enseignement quand on le voudrait bien, il faut prévoir ; pris au dépourvu, on a l'air d'obéir à une injonction ou à une menace qui semble vous in-